

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

**DEPE**

Affaire suivie par :

Gwendoline LE RATE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)**CFVU****28 janvier 2022 - URN****Décision n°CFVU-2022-1**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 27 votants, dont 11 membres représentés.

**Principe de composition du jury d'admission aux Instituts de Formations en Masso-Kinésithérapie**

- Vu les modalités d'admission dans les instituts préparant au Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute pour l'année universitaire 2021-2022

Proposition de composition du jury

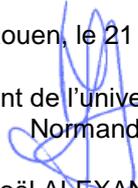
- 1 vice-président de l'Université de Rouen Normandie,
- 2 enseignants/enseignants-chercheurs (mono ou bi-appartenants) de l'UFR Santé, nommés par le directeur de l'UFR Santé,
- 2 enseignants/enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences et Techniques nommés par la directrice de l'UFR Sciences et Techniques
- 2 enseignants/enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS nommés par le directeur de l'UFR STAPS.

*Approbation de la composition du jury*

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	5
<i>Abstention</i>	1
<i>NPPV</i>	0

**Le principe de composition du jury d'admission aux Instituts de Formations en Masso-Kinésithérapie et sa composition sont approuvés.**

Fait à Rouen, le 21 février 2022

Le Président de l'université de Rouen  
Normandie  
Joël ALEXANDRE

Direction générale des services  
Direction des Enseignements et  
du suivi des Parcours Etudiants

Mont Saint-Aignan, le 6 décembre 2021

Affaire suivie par :

Isabelle Fleury et David Leroy

 [isabelle.fleury1@univ-rouen.fr](mailto:isabelle.fleury1@univ-rouen.fr)

 [david.leroy@univ-rouen.fr](mailto:david.leroy@univ-rouen.fr)

**Objet : Modalités d'admission dans les instituts préparant au Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute à la rentrée de septembre 2022**

Dans le cadre des conventions signées, en accord avec l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, avec les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie du CHU et de l'Hôpital La Musse, il a été convenu que 50% des places de chacune des formations MK sont réservées aux étudiants issus de PASS, 25% aux étudiants issus de première année de STAPS, et 25% aux étudiants issus de la première année de licence BGC et de licence Sciences de la Vie, parcours Ingénierie de la Santé.

Le présent document a pour objet la validation du principe de la composition du jury d'admission dans les instituts préparant au Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute.

Ce jury sera donc composé pour l'année 2021-22 :

- D'un vice-président de l'Université de Rouen Normandie
- De deux collègues de l'UFR Santé, nommés par le directeur de l'UFR Santé
- De deux collègues de l'UFR ST nommés par la directrice de l'UFR ST,
- De deux collègues de l'UFR STAPS nommés par le directeur de l'UFR STAPS.